

**Comité des Statuts et des Règlements**  
**Compte rendu de la réunion du 7 novembre 2012**  
**Bureau national de l'ACEP**  
**Salle de conférence**  
**17 h 30**

**Présents** : S. Mullen (présidence), T. Bujaczek, S. Gagnon, N. Giannakoulis, L. Haméon, A. Kurikshuk-Nemec, D. Petriu, A. Picotte, C. Poirier, D. Martin.

**Absence justifiée** : C. Danik.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Consensus** : Adopter l'ordre du jour.

**2. Adoption du compte rendu de la dernière réunion**

L. Haméon propose et A. Picotte appuie l'adoption du compte rendu.

Pour = 8, Contre = 0, Abstention = 1. **Motion adoptée.**

**3. Rôles et responsabilités des membres du Comité**

**Consensus** : les Rôles et responsabilités seront affichées sur la page du Comité du site Web.

**4. Processus d'élection partielle permettant de combler des postes vacants au CEN**

Dans la proposition de modification au paragraphe 18.4, remplacer « générales » par « régulières » à la troisième ligne avant la fin du paragraphe.

- Une demande a été faite en vue de connaître le coût d'un vote électronique.
- Si le CEN doit faire des nominations, une politique sur la procédure s'impose.
- Si un processus d'élection partielle est choisi, une modification s'impose à la clause 20.3.

**5. a) Mise à jour sur l'examen des règlements des sections locales**

S. Gagnon a terminé son examen, qui est maintenant entre les mains de S. Mullen. S. Mullen apportera ses commentaires et passera le tout à N. Giannakoulis.

## **5. b) Version préliminaire d'une disposition obligeant les sections locales d'au moins 500 membres à posséder des règlements**

On demande s'il existe un échéancier pour ce travail. S. Mullen informe les membres qu'il n'y en a pas. Le comité demande que le cadre de référence visant les règlements des sections locales lui soit remis.

Ce point est **reporté** à la prochaine réunion.

## **6. Version préliminaire des Règlements concernant le processus de scrutin électronique**

D. Petriu demande que ce point soit **reporté** à la prochaine réunion.

## **7. Article 19 – Révocation**

On demande que C. Poirier obtienne une opinion juridique sur cet article et s'informe sur la responsabilité et la diffamation.

- Comment un membre se défend-il lui-même? Quel est le processus ou la procédure? Qu'en est-il du vote électronique?
- Quels sont les motifs de révocation d'un membre du CEN? Doivent-ils être mentionnés dans la requête?
- Que font les autres syndicats? T. Bujaczek se porte volontaire pour étudier la question avant la prochaine réunion.

## **8. Options de vote par CDSL**

Après consultation auprès du Conseil des dirigeants des sections locales (CDSL), il semble que la préférence aille à l'option 2 – Une (1) voix par section locale.

Il est mentionné que la procédure permettant au CDSL d'adopter et de faire des recommandations au Conseil exécutif national (CEN) se trouve déjà dans les Statuts, mais que l'enregistrement ou la frappe du résumé ou des recommandations pour leur présentation à la réunion suivante du CEN semble poser un problème d'ordre administratif.

Une marche à suivre administrative est à établir. S. Mullen demandera au CEN si le CDSL a besoin d'un règlement ou si une politique écrite suffira.

## **9. Processus pour devenir délégué**

Le CEN a demandé au Comité des Statuts et des Règlements de rédiger une procédure permettant d'approuver de nouveaux délégués lorsqu'il n'y a pas de section locale.

Faut-il un règlement ou simplement une politique écrite? S. Mullen doit éclaircir la question auprès du CEN.

**10. Points en suspens – Examen des Statuts et des Règlements par un conseil juridique**

La question est **reportée**.

**11. Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h 50.